

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DE-033-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 13
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - PETROW Janeck - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - Michel PONS – CELCE Chantal

Absents excusés représentés : ERLINGER Delphine (pouvoir à Michel PONS)
PERRET Oriane (pouvoir à Charlotte JULLIEN)
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Absents excusés :

005-210500757-20260430-033-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Mme Amandine ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

Conformément à la loi, Madame Mélanie CHARBONNIER Adjointe aux finances, présente le budget primitif eau et assainissement (M49) de l'année 2026, dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 143 642,53 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 950 406,70 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame Mélanie CHARBONNIER Adjointe aux finances et délibéré :

APPROUVE le budget primitif du budget de l'eau et assainissement pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 2 pouvoirs

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire

